



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2019

Le 17 septembre 2019, à vingt heures trente-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le mercredi 11 septembre 2019

<u>Nombre de membres</u> :	En exercice	27
	Convoqués	27
	Présents	22
	Procurations	5

Présents :

Mme Danielle CORNET – M. Paul LONGATTE - Mme Sylvie MORAND – M. Stéphane POILVÉ - M. Armel MOYON
Mme Muriel MAHÉ - M. Sébastien SOURGET – Mme Margareth SAMSON – M. Christian BURLOT
M. Jean-Philippe LEVESQUE - Mme Valérie ROSE - M. Philippe ROUAUD – Mme Annie PRIOUX-TERRIENNE
Mme Roselyne DAUFFY - M. Gabriel DUVAL – Mme Tiphaine TÉHÉRY - Mme Vanessa LEBEAU – M. Bernard CLOUET
M. Denis RIMBERT - Mme Marie-Christine BRIAND - Mme Annaïg GICQUEL- Mme Jacqueline LEROUX-GUILLÉ

Excusés :

Mme Claudie MAHÉ (procuration à M. Paul LONGATTE)
M. Marc FOUCAULT (procuration à M. Stéphane POILVÉ)
M. Mikaël COUTURIER (procuration à Mme Sylvie MORAND)
M. Arnaud GUIHÉNEUF (procuration à Mme Danielle CORNET)
M. Michel MÉNARD (procuration à M. Bernard CLOUET)

Secrétaire de séance :

Mme Vanessa LEBEAU

Sommaire

- **Désignation d'un secrétaire de séance.**
 - **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2019**
 - **Intervention de M. LEPRESLE, manager de service local de VÉOLIA EAU : présentation du rapport annuel 2018 pour le service de l'assainissement collectif**
-
- **Points soumis au vote :**

RESSOURCES HUMAINES

2019-092 Mise à jour du tableau des effectifs

FINANCES LOCALES

2019-093 Partenariat avec l'association d'Histoire locale
2019-094 Demande de subvention au Conseil Départemental de Loire-Atlantique pour la requalification de la route de Vannes (tranches 3 et 4)
2019-095 Demande de participation financière aux communes comptant des enfants scolarisés dans les écoles publiques de Pont-Château

ENVIRONNEMENT, ESPACE RURAL, URBANISME, PATRIMOINE COMMUNAL

2019-096	Approbation de la modification n°11 du Plan Local d'Urbanisme
2019-097	Modification n°12 du Plan Local d'Urbanisme : modalités de mise à disposition au public
2019-098	Cession de la parcelle AI 468, issue de la parcelle AI 457
2019-099	Cession de la parcelle AD 191 p

VOIRIE, BATIMENTS, SECURITE

2019-100	Présentation du rapport annuel du délégataire en charge de l'assainissement collectif pour l'année 2018
2019-101	Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2018
2019-102	Proposition de cession de matériels au Secours Populaire

▪ Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Mme Vanessa LEBEAU est nommée secrétaire de séance.

▪ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2019

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2019 est approuvé par 21 voix pour et 6 abstentions (Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Marie-Christine BRIAND, Annaïg GICQUEL, Jacqueline LEROUX-GUILLÉ, Michel MÉNARD).

▪ Intervention de M. LEPRESLE, manager de service local de VÉOLIA EAU : présentation du rapport annuel 2018 pour le service de l'assainissement collectif

▪ Points soumis au vote :

RESSOURCES HUMAINES

DÉLIBÉRATION N°2019-092 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 21 voix pour et 6 abstentions (Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Marie-Christine BRIAND, Annaïg GICQUEL, Jacqueline LEROUX-GUILLÉ, Michel MÉNARD) :

- > De modifier le tableau des effectifs en créant, à compter du 21 octobre 2019, un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet (service voirie).

FINANCES LOCALES

DÉLIBÉRATION N°2019-093 – PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION D'HISTOIRE LOCALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De prendre en charge les dépenses liées à la réédition de 1 000 exemplaires du dépliant de présentation du circuit n°5 « Patrimoine historique en centre-ville ».
- > D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N°2019-094 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOIRE-ATLANTIQUE POUR LA REQUALIFICATION DE LA ROUTE DE VANNES (TRANCHES 3 ET 4)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de Loire-Atlantique, d'un montant de 103 395 €, soit 40% du coût consacré aux aménagements cyclables, dans le cadre de l'opération de requalification de la route de Vannes (tranches 3 et 4).

DÉLIBÉRATION N°2019-095 – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX COMMUNES COMPTANT DES ENFANTS SCOLARISES DANS LES ECOLES PUBLIQUES DE PONT-CHATEAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Madame le Maire à solliciter auprès des communes extérieures comptant des enfants scolarisés dans les écoles publiques de Pont-Château, le paiement des sommes correspondant aux frais de fonctionnement de ces écoles sur la base des dépenses constatées sur l'exercice budgétaire 2018, à hauteur de 1 400.23€ pour les élèves des écoles maternelles et de 426.23€ pour les élèves des écoles élémentaires.

ENVIRONNEMENT, ESPACE RURAL, URBANISME, PATRIMOINE COMMUNAL

DÉLIBÉRATION N°2019-096 – APPROBATION DE LA MODIFICATION N°11 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 21 voix pour et 6 voix contre (Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Marie-Christine BRIAND, Annaïg GICQUEL, Jacqueline LEROUX-GUILLÉ, Michel MÉNARD) :

- > D'approuver la modification n°11 du Plan Local d'Urbanisme, telle qu'annexée à la délibération.
- > De dire que la présente modification fera l'objet, conformément à l'article R 123-25 du Code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie pendant un mois et d'une mention dans un journal.
- > De dire que le dossier de modification approuvé du Plan Local d'Urbanisme sera tenu à disposition du public à la mairie de Pont-Château (Place Dominique David, Accueil), aux jours et heures actuels d'ouverture de la Mairie (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 / de 13h30 à 17h00 et le samedi de 10h00 à 12h00).
- > De dire que la délibération et les dispositions résultant de cette modification seront exécutoires à compter de sa transmission en Préfecture et dès l'accomplissement de la dernière mesure de publicité (affichage en mairie et insertion dans un journal diffusé dans le Département de Loire-Atlantique).
- > D'autoriser Mme le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N°2019-097 – MODIFICATION N°12 DU PLAN LOCAL D'URBANISME : MODALITES DE MISE A DISPOSITION AU PUBLIC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De valider les conditions de mise à disposition au public du dossier de modification n°12 du Plan Local d'Urbanisme ; à savoir :
 - Du 14 octobre 2019 au 15 novembre 2019, en mairie de Pont-Château (Place Dominique David, Accueil), aux jours et heures actuels d'ouverture de la Mairie (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 10h00 à 12h00.

DÉLIBÉRATION N°2019-098 – CESSION DE LA PARCELLE AI 468, ISSUE DE LA PARCELLE AI 457

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide 21 voix pour et 6 abstentions (Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Marie-Christine BRIAND, Annaïg GICQUEL, Jacqueline LEROUX-GUILLÉ, Michel MÉNARD) :

- > De céder la parcelle AI 468, issue de la parcelle AI 457 p d'une superficie de 26m² environ.
- > De conditionner la cession de la parcelle sus-citée au versement de 810€ et à la prise en charge des frais de bornage et des frais d'acte par l'acquéreur.
- > D'autoriser Mme Le Maire à signer l'acte correspondant établi par Maître Xavier MERY notaire à Pont-Château.

DÉLIBÉRATION N°2019-099 – CESSION DE LA PARCELLE AD 191 P

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De céder 1 132m² environ de la parcelle AD 191p.
- > De conditionner la cession de la parcelle sus-citée au versement de 53 120€ et à la prise en charge des frais de bornage et des frais d'acte par l'acquéreur ;
- > D'autoriser Mme Le Maire à signer l'acte correspondant établi par Maître Xavier MERY, notaire à Pont-Château.

VOIRIE, BATIMENTS, SECURITE

DÉLIBÉRATION N°2019-100 – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE EN CHARGE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'ANNEE 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte de la présentation du rapport annuel du délégataire relatif à l'assainissement collectif pour l'année 2018.

DÉLIBÉRATION N°2019-101 – APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'ANNEE 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'adopter le rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif, annexé à la délibération.
- > De transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.
- > De mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr.
- > De renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA (Système d'information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement).

DÉLIBÉRATION N°2019-102 – PROPOSITION DE CESSIION DE MATERIELS AU SECOURS POPULAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser la cession à titre gracieux de 111 chaises à l'association Secours Populaire.



Le Maire

Danielle CORNET

